

NOTICE D'UTILISATION ET DE MISE EN SERVICE



MINIMAX®



MINIBLUE®



SOLUTIONS DANS LES RÈGLES DE L'AIR®

SOMMAIRE

I / RECEPTION DU MATERIEL	Page 3
<i>I.1 / Contrôles à la réception</i>	
<i>I.2 / Déballage</i>	
<i>I.3 / Stockage</i>	
II / INSTALLATION	Page 4
<i>II.1 / Manutention</i>	
<i>II.2 / Espace nécessaire</i>	
<i>II.3 / Mise en place</i>	
<i>II.3 / Raccordement aéraulique</i>	
III / COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT	Page 5
<i>III.1 / MINIMAX®</i>	
<i>III.2 / MINIBLUE®</i>	
IV / CABLAGE ELECTRIQUE	Page 5-6
<i>IV.1 / MINIMAX®</i>	
<i>IV.2 / MINIBLUE®</i>	
<i>IV.2.1 Raccordement du moteur</i>	
<i>IV.2.2 Raccordement d'un 0-10V externe</i>	
<i>IV.2.3 Raccordement du tube clair (tube cristal) et réglage de la consigne de pression pour MINIBLUE LOBBY</i>	
V / ENTRETIEN	Page 7
VI / DIAGNOSTIC DE PANNE	Page 7
VII / NOTES	Page 8



CONSIGNES DE SECURITE

Conformément aux normes en vigueur, l'installation et la maintenance de la machine doit être effectuée exclusivement par un personnel technique qualifié et habilité pour ce type d'appareil et d'intervention.

- Utiliser les Équipements de Protection Individuels nécessaires pour éviter les dommages liés aux risques électriques, mécaniques (blessures au contact des tôles, bords coupants, etc...) ou acoustique.
- Ne pas employer l'appareil à un usage différent de celui pour lequel il est conçu. Cet appareil ne peut être utilisé que pour véhiculer de l'air exempt de composés dangereux.
- Déplacer la machine comme indiqué au chapitre manutention.
- Effectuer la mise à la terre conformément aux normes en vigueur. Ne jamais procéder à la mise en route d'un appareil non relié à la terre.
- Avant toute intervention s'assurer que l'unité est hors tension et attendre l'arrêt complet des organes en mouvement avant l'ouverture des portes.
- En cours d'exploitation, les panneaux, portes et trappes d'inspection doivent être toujours montés et fermés.
- La mise en route ou l'arrêt de l'appareil s'effectue uniquement via l'inter de proximité.
- Les équipements de sécurité et de contrôle ne doivent être ni supprimés, ni court-circuités, ni mis hors fonction.
- L'installation doit être en conformité avec la réglementation de sécurité incendie.
- Toute production de déchets doit être traitée conformément à la réglementation en vigueur.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation de l'équipement, de réparation ou modification non autorisée ou du non respect de la présente notice.

I / RECEPTION DU MATERIEL

Les caissons sont livrés sur palette puis emballés sous film plastique ou en carton.

1.1 / Contrôles à la réception

A la réception du matériel, contrôler l'état de l'emballage et du matériel. En cas d'avaries, effectuer immédiatement des réserves précises sur le bon de livraison du transporteur.

1.2 / Déballage

Au déballage du matériel, vérifier les points suivants :

- Présence du nombre total de colis.
- Présence des accessoires prévus (appareillage électrique ...).

Après déballage du matériel, les déchets devront être évacués conformément aux normes en vigueur. Aucun emballage devra être dispersé dans l'environnement.

1.3 / Stockage

Le matériel doit être stocké à l'abri, dans un endroit sec, à une température comprise entre -20°C et 40°C, l'emballage ne pouvant être considéré comme suffisant pour un stockage aux intempéries.

II / INSTALLATION

II.1 / Manutention

Le transport des appareils doit être effectué uniquement dans leur position d'installation.

Adapter le choix des moyens de manutention au poids de l'appareil réceptionné. (se référer au poids donné dans la documentation technique).

Si l'appareil est manutentionné à l'aide d'un chariot élévateur à fourches, prendre soin que celui-ci supporte la structure porteuse et non pas les panneaux d'habillage.

Si l'appareil est transporté à l'aide d'une grue, utiliser 4 câbles de longueurs identiques. Ceux-ci devront être au moins aussi long que la plus grande distance entre 2 points d'ancrages.

II.2 / Espace nécessaire

D'une manière générale, il est souhaitable de prévoir un espace d'accès au moins égale à 1 fois la largeur du caisson du côté accès pour l'entretien.

II.3 / Mise en place

L'appareil doit être posé sur une surface suffisamment massive, plane et solide.

Utiliser un système de plots anti-vibratiles, de manchettes souples et d'atténuation acoustique en gaine si nécessaire.

Installer l'appareil de façon à ce que les intempéries ou la température ambiante ne puissent pas endommager les éléments internes de la centrale pendant la mise en place ainsi que lors de son utilisation future (prévoir éventuellement une casquette de protection).

Si l'entrée ou la sortie du ventilateur ne sont pas raccordées à une gaine, elles doivent être équipées d'une grille de protection.

S'assurer que l'appareil ne puisse pas se désolidariser de son support

Installation des caissons en extérieur :

Un appareil posé à l'extérieur doit toujours être fixé au plancher du châssis support, afin qu'il ne puisse pas bouger, ni tomber (tenir compte de la force du vent).

Prévoir également une buse biseautée grillagée (BBG) si nécessaire (proposés en option).



Installation des caissons en plafond :

Les appareils devront être posés de préférence sur un châssis suspendu à la structure même du bâtiment, en prenant soin de respecter les charges admissibles (châssis à la charge de l'installateur).

Cependant, les systèmes MINIMAX® et MINIBLUE® peuvent être suspendus directement au plafond par tiges filetées M8 raccordées sur les pattes de fixation situées en partie inférieure des caissons.



Avant la mise en marche du caisson, vérifier le serrage de toutes les vis, en particulier celles des pièces tournantes

II.4 / Raccordement aéraulique

Pour le raccordement aéraulique, sélectionner les sections de gaines par rapport aux dimensions des manchettes souples qui doivent être correctement tendues. Le réseau devra si nécessaire être calorifugé. Le réseau devra être réalisé dans les règles de l'art (pas de coudes en sortie de ventilateur avant une distance minimum de 5 fois le diamètre de piquage, et en entrée, pas de coude avant une distance minimum de 2.5 fois le diamètre de piquage).

III / COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

III.1 / MINIMAX®

Équipé en standard d'un interrupteur de proximité, ce caisson d'extraction ou d'insufflation tertiaire accepte la variation par Autotransfo (CATM-VATM) et par régulateur de tension électronique (VEC-REG-RES). Il est composé d'un moteur attaque directe avec protection thermique intégrée et d'une turbine à réaction simple ouïe pour les tailles 125 et 160 et à action double ouïe pour les tailles de 200 à 400. Les modèles 200 à 400 peuvent également être équipés d'un filtre dans le cas d'un application en insufflation. les modèles 125 à 250 sont disponibles en 2 vitesses.

III.2 / MINIBLUE®

Équipé en standard de sa régulation et d'un interrupteur de proximité, ce caisson d'extraction ou d'insufflation tertiaire est composé d'un moteur à entraînement direct EC à haut rendement (commutation électronique) avec protection thermique intégrée et d'une turbine à réaction simple ouïe pour les tailles 125 et 160 et à action double ouïe pour les tailles de 200 à 400. Ils sont également équipés d'un potentiomètre pour un réglage adapté et optimal du débit sauf modèles 125 et 160 disponibles en 2 vitesses.

IV / CABLAGE ELECTRIQUE

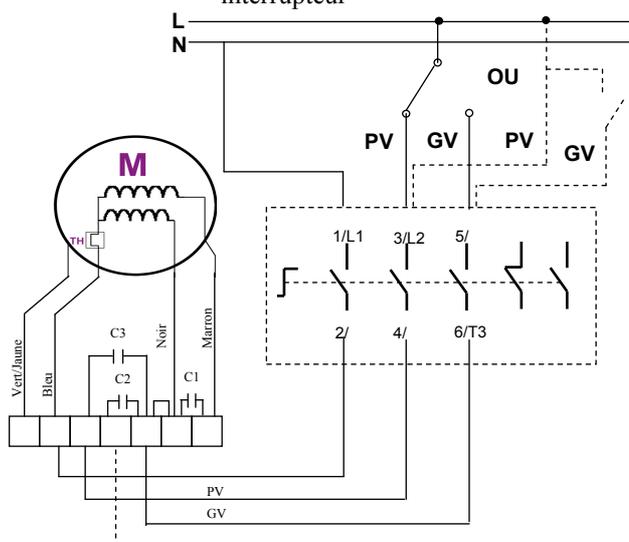
Le raccordement électrique doit être effectué selon les réglementations en vigueur, et en particulier la NFC15100 (voir l'intensité sur l'étiquette de désignation du produit)

IV.1 / MINIMAX®

Raccordement du moteur : En monophasé (230V / 50Hz) directement sur l'interrupteur (IPC).

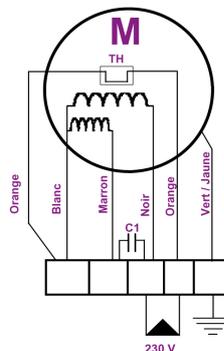
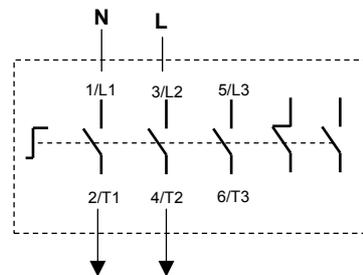
**IPC1V5 et MOTEUR
MINIMAX 125-160-200-250**

vous pouvez passer de PV à GV des 2 façons suivantes : contact inverseur ou simple interrupteur



MV : Vous avez la possibilité d'augmenter la petite vitesse PV en moyenne vitesse MV ou diminuer la grande vitesse GV en moyenne vitesse PV. Pour cela il vous suffit de débrancher le fil PV ou GV et de le brancher en lieu et place du file pointillé MV

**IPC1V5
MINIMAX 315-316-400**



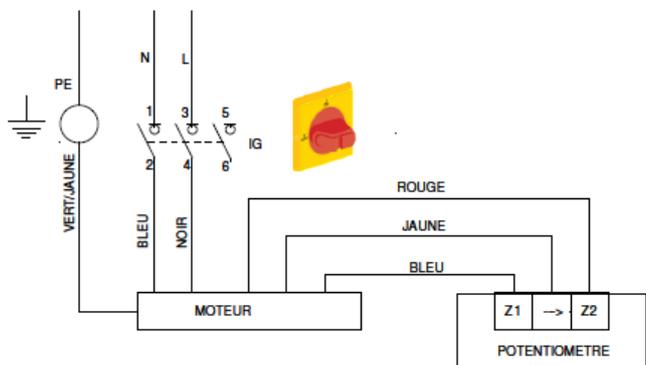
**MOTEUR
MINIMAX
315-316-355- 400**

IV.2 / MINIBLUE®

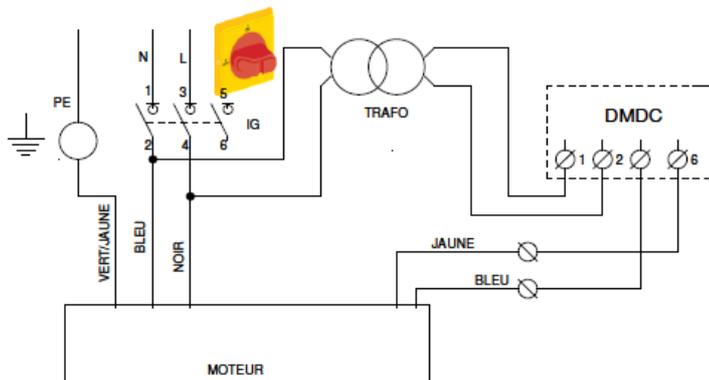
IV.2.1 Raccordement du moteur :

En monophasé (230V / 50-60Hz) directement sur l'interrupteur (IPC) pour les MINIBLUE® 125 à 355.
En triphasé (400V / 50-60Hz) directement sur l'interrupteur (IPC) pour le MINIBLUE® 400.

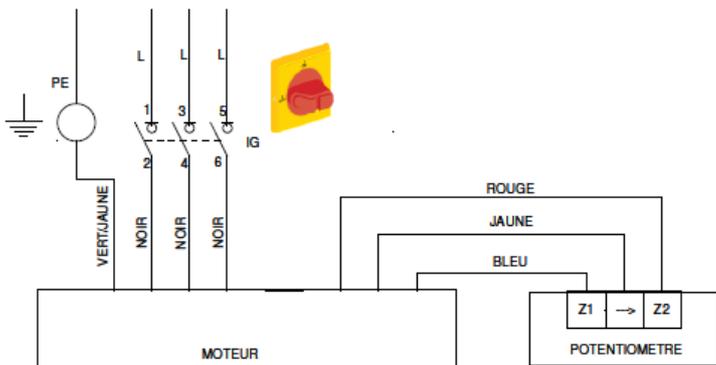
MINIBLUE 125-160-200-250-315-355



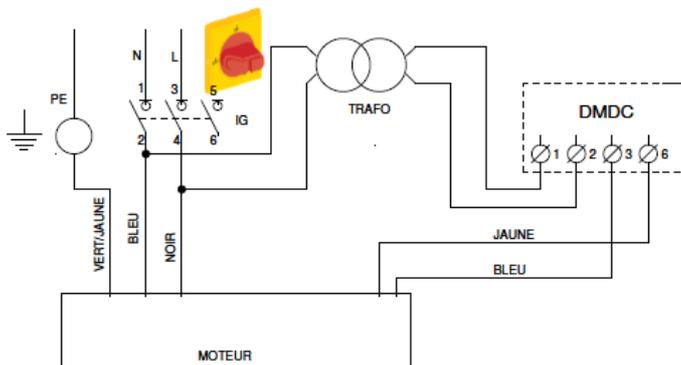
MINIBLUE LOBBY 125-160



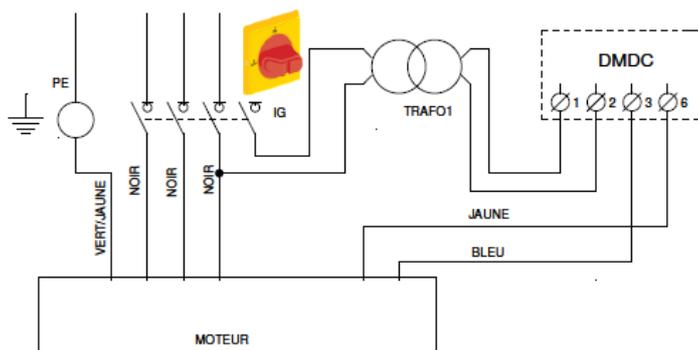
MINIBLUE 400



MINIBLUE LOBBY 200-250-315-355



MINIBLUE LOBBY 400



IV.2.2 Raccordement d'un 0-10V externe (sauf LOBBY)

Possibilité de raccorder un 0-10V externe:

MINIBLUE® 200 à 315 : débrancher le fil bleu et jaune du potentiomètre (bleu = 0V / jaune = 0-10V)

MINIBLUE® 355 à 400 : débrancher le fil bleu et blanc du potentiomètre (bleu = 0V / blanc = 0-10V)

IV.2.3 Raccordement du tube clair (tube cristal) et réglage de la consigne de pression pour MINIBLUE LOBBY

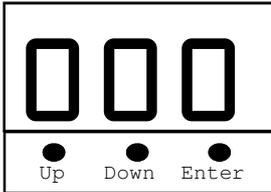
EXTRACTION (monté en standard)

Le - est raccordé sur la machine
Le + n'est pas raccordé

SOUFFLAGE

Le - n'est pas raccordé
Le + est raccordé sur la gaine de soufflage à 2 fois le diamètre du piquage

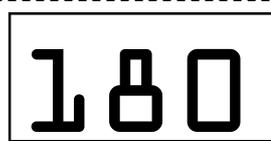
Dans le cas où la consigne de **PRESSION CONSTANTE** pré-réglée d'usine à 180 Pa ne convienne pas, régler la consigne de pression constante appropriée à l'installation et à l'utilisation. Pour modifier cette consigne, suivre les instructions ci-dessous : **Exemple pour un réglage de consigne à 200 Pa**



A partir de l'écran d'accueil du transmetteur de pression, appuyer sur **Enter**.



La consigne de pression constante se modifie en **-02**.
 Sélectionner **-02** à l'aide des boutons **Up** et **Down**
 Appuyer sur **Enter**.



Ajuster la consigne de pression constante, ici 200 à l'aide des boutons **Up** et **Down**, puis valider le réglage en appuyant sur **Enter**.



V / ENTRETIEN

Avant de commencer toutes interventions d'entretien ou de réparation, il faut impérativement isoler le caisson électriquement en ouvrant l'Interrupteur de Proximité Cadenassable (IPC) (Position OFF).

L'entretien et la mise hors service des installations doit être réalisée dans les conditions assurant le respect des exigences réglementaires environnementales applicables. L'entretien doit être assuré au moins 1 fois par an ou suivant les exigences réglementaires applicables (sécurité incendies...) Suivant les conditions de l'installation, la fréquence de contrôle peut encore être réduite.

Si les filtres sont équipés d'un système de mesure et d'alarme (DEP), ils doivent être contrôlés au moins 1 fois par an. Sinon, la périodicité de contrôle est ramenée à 3 mois maximum

VI.1 / Extérieur du caisson

Vérifier les gaines, manchettes souples et plots anti-vibratiles, remplacer si nécessaire. Vérifier que tous les éléments liés au caisson sont en place de façon à ce qu'aucune vibration ne puisse être transmises aux éléments extérieurs.

VI.2 / Ventilateur

Dépoussiérer la turbine et la volute si nécessaire.

VI.3 / Connexion électrique

Vérifier régulièrement les connexion et les isolants

VI / DIAGNOSTIC DE PANNE

Nature du défaut	Cause(s) probable(s)	Solutions
Le caisson ne démarre pas	<ul style="list-style-type: none"> • Caisson non alimenté • Moteur HS • Potentiomètre (MINIBLUE) sur 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le raccordement et la présence de tension sur l'interrupteur • Vérifier que l'interrupteur soit sur ON

Pour tout autre défaut ou anomalie constatée, et en cas d'inefficacité du dépannage, contacter le Service Après Vente. Les pièces défectueuses doivent être remplacées exclusivement par des composants d'origine (respect des réglementations applicables au produit)

